Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 078-217801893-20240124-2024_05-DE

VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2024

Référence
2024-05

Objet de la délibération
Tarifs pour la location de matériel communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	13	15

Date de la convocation
16/01/2024

Date d'affichage
16/01/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 26/01/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 24 janvier à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :
M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Laure DEVAUD PINON à Mme Véronique BIGARD, Mme Virginie DUMONT à M Michel ODDOS

Absent(s) excusé(s) : M Gérard LAGARDE

A été nommé(e) secrétaire : Eric BERTHEMY

Objet de la délibération : Tarifs pour la location de matériel communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT les demandes des administrés de se voir prêter ou louer des barnums, tables et bancs pour des événements personnels ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer des tarifs et d'établir un règlement et une convention entre parties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'UNANIMITÉ :**

DE FIXER, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs communaux concernant la location du matériel communal comme suit :

	Stock	Tarifs à l'unité
Barnum 3 m x 3 m (poids de lestage fournis)	2	15 € / jour
Barnum 3 m x 4,5 m (poids de lestage fournis)	3	20 € / jour
Barnum 3 m x 6 m (poids de lestage fournis)	1	27 € / jour
Tables noires (1,83 m x 0,76 m)	23	5 € / jour
Tables blanches (1,83 m x 0,76 m)	12	5 € / jour
Bancs	17	3 € / jour
Main d'œuvre (obligatoire)	-	50 €

DE FIXER une caution de 500 € pour toute location de matériel,

D'APPROUVER le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

D'APPROUVER la convention annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER le Maire à signer les conventions avec les différents usagers ,

DE DIRE que les recettes seront inscrites au chapitre 706 du BP 2024.

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 078-217801893-20240124-2024_05-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2024
Le Maire
Adriano BALLARIN

MAIRIE DE CRESPIERES
R.F.
(Yvelines)